



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2019

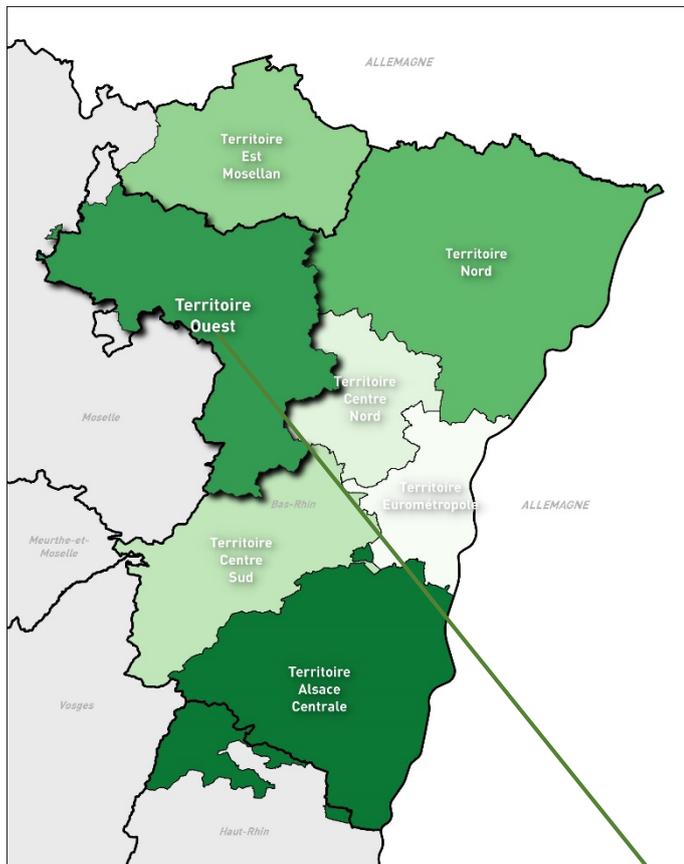
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE D'ESCHBOURG





## VOTRE COMMISSION LOCALE



## CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE D'ESCHBOURG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2009

Membre du SDEA depuis : 01/01/2009

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

## Vos usagers

- > 173 abonnés
- > 454 habitants desservis

## Vos volumes

- > 12 518 m<sup>3</sup> assainis
- > 72 m<sup>3</sup> assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST

Centre et Antenne de rattachement : **Saverne**

**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :**

Daniel OSTER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



## VOTRE PATRIMOINE

### CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

➤ 1 station d'épuration

➤ 1 bassin d'orage

➤ 5 déversoirs d'orage

➤ 3 stations de pompage

➤ 8,37 km de réseaux communaux

➤ 123 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m <sup>3</sup> /jour	Equiv-hab
Eschbourg	260	500

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93	93
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75 %	75 %	93 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

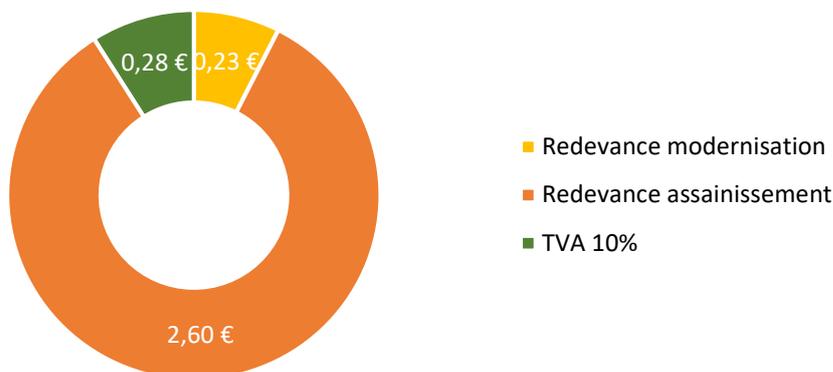
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

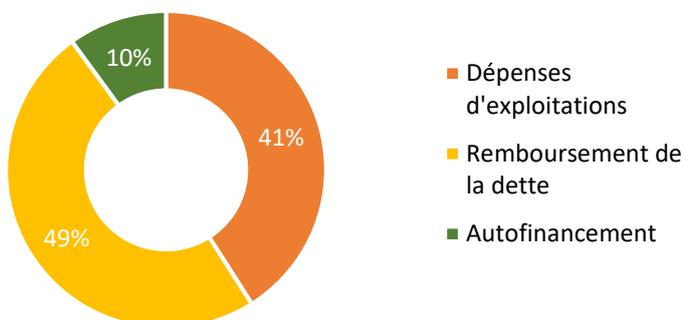
Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : 65,00 € HT/an
- Part variable : 2,06 € HT le m<sup>3</sup>
- Redevance assainissement du périmètre : 2,602 € HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 3,12 € TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement

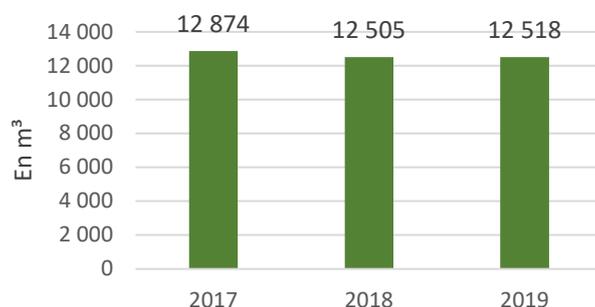




### Montant des investissements



### Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Les années 2018 et 2019 du périmètre d'Eschbourg sont marquées par un niveau d'investissement élevé correspondant aux travaux de mise en place de l'assainissement collectif à Grauffthal.

En corollaire, le tarif du périmètre est en augmentation, il passe à 2,60 € HT en 2019 (2,23 € HT en 2018) pour une facture 120 m<sup>3</sup>, et atteindra 2,85 € HT/m<sup>3</sup> en 2020, conformément à la prospective financière ayant servi de base aux orientations retenues en 2015.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est en augmentation, en lien avec l'affectation d'un emprunt de 230 000 € en 2018 + 250 000 € en 2019, portant le capital à 633 549 € et la durée d'extinction de la dette à 19,88 ans.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,2 ans	12,5 ans	19,9 ans
Capital restant dû	197 959 €	413 594 €	633 549 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

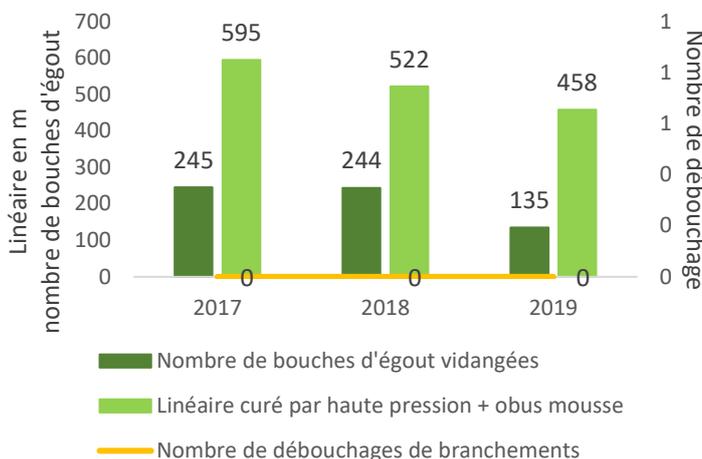
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>.



## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

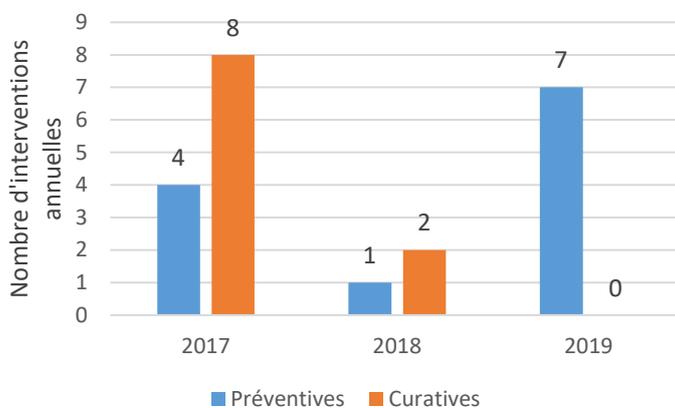
#### L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



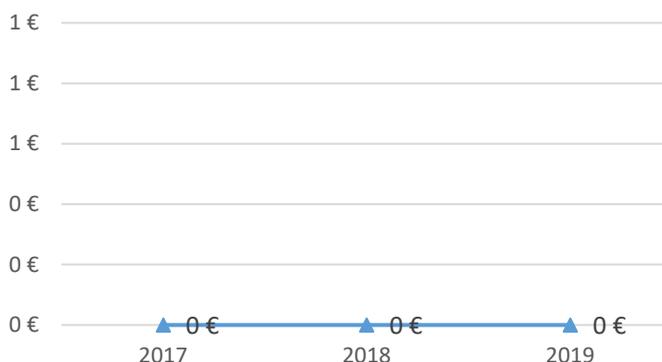
#### CHIFFRES CLÉS

- **2,92** tonnes de sables extraits du réseau
- **0,46** km de réseaux curés
- **5,51** % taux de curage
- **2** nettoyages de stations de pompage
- **135** bouches d'égout vidangées
- **0** débouchage de branchement

#### L'entretien et exploitation des stations de pompage



#### Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

### Exploitation des réseaux et stations de pompage

Avec la mise en service de la station de refoulement de l'annexe de Graufthal, le périmètre a dorénavant en charge 3 stations de pompage.

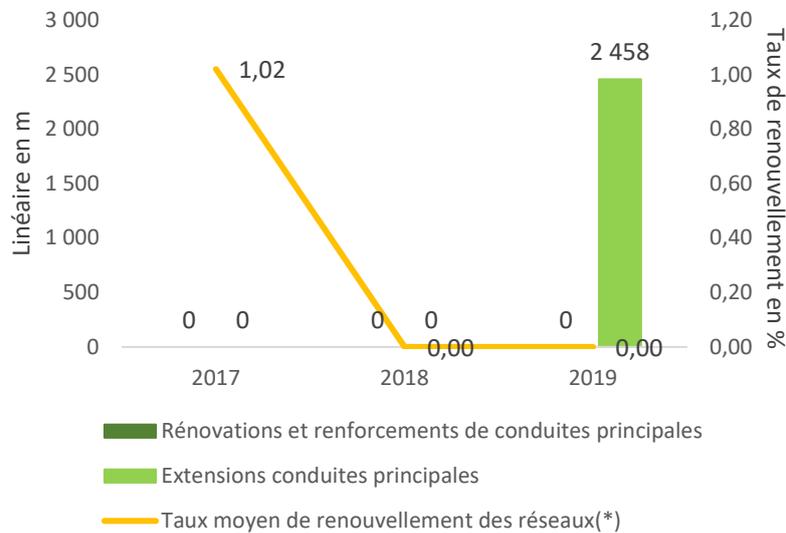
### ➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	0	0	0
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	0	0	0



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

### Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



### Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

L'extension du réseau de 2 458 ml correspond à l'opération de mise en place de l'assainissement collectif à Graufthal, menée conformément à la volonté locale de disposer de l'assainissement collectif à Graufthal et aux modalités indiquées en réunion publique préalablement à la révision du zonage.

Dans ce cadre, ont été posés :

- 1 350 mètres de collecteur gravitaire - 60 branchements particuliers,
- 1 poste de refoulement – 1 150 mètres de canalisation de refoulement.

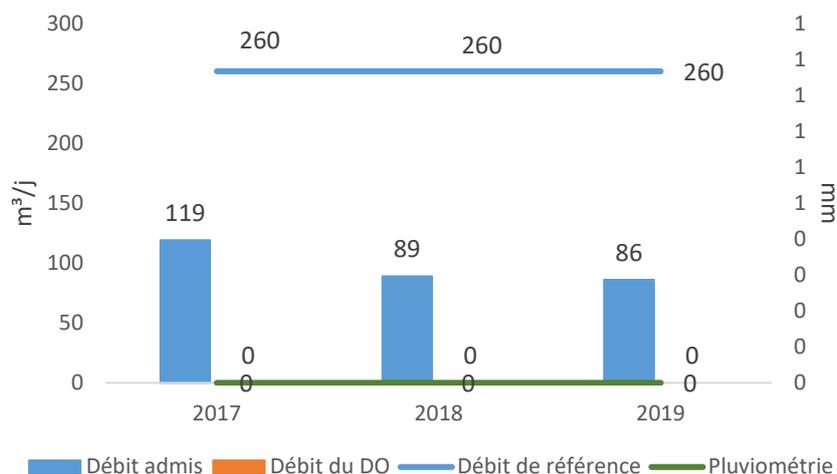
Les travaux ont été terminés en 2019 par l'entreprise Rauscher, avant sa faillite au début de l'automne. Des travaux de finition de voirie ont été réalisés courant 2020 par l'entreprise Adam, dans le cadre du marché à bon de commande.



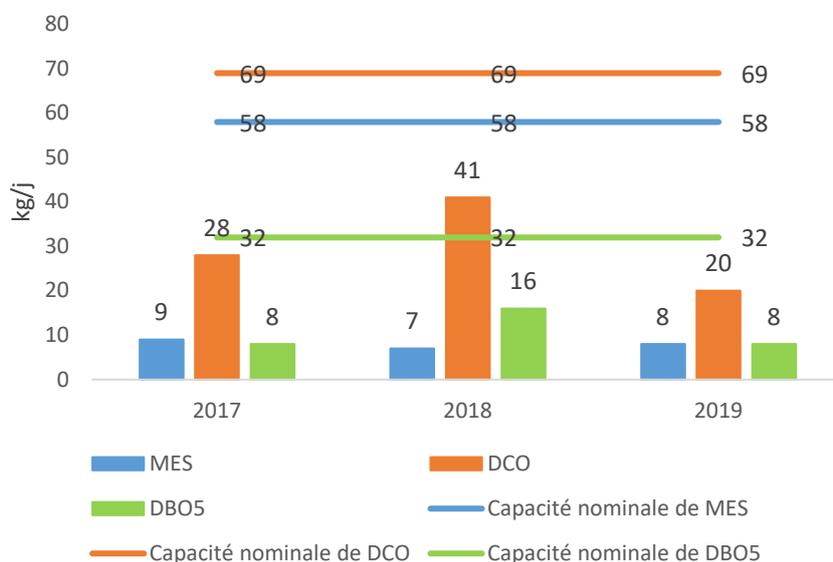
## ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

### LA FILIÈRE EAU

#### ➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



#### ➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **33 %** de la valeur nominale, contre **30 %** pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Eschbourg	33 %	30 %	Sans objet	ND	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	ND	ND	ND
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	91 %	100 %	100 %

### Bilan de fonctionnement et Travaux

La station étant équipée d'une mesure de débit, la valeur annuelle correspond à la moyenne des débits mesurés chaque jour sur la station.

Avec 86 m<sup>3</sup>/j, le débit moyen admis est stable.

Concernant les charges organiques et particulières admises, les valeurs correspondent aux chiffres du bilan 24h réalisé par le SDEA ; elles sont donc à considérer avec précaution, car non représentatives de l'année complète.

Le bilan 24 heures entrée/sortie montre que la station a assuré un traitement conforme à l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2011 pour la pollution admise.

Les conformités des performances des équipements et des ouvrages sont donc de 100 %.

**NB** : la conformité globale tenant compte des charges surversées n'est pas calculée, l'obligation de mesure sur la surverse portant uniquement sur la durée des déversements (et non sur les volumes).



## EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

### LA FILIÈRE BOUE

#### ➤ Éliminations des boues

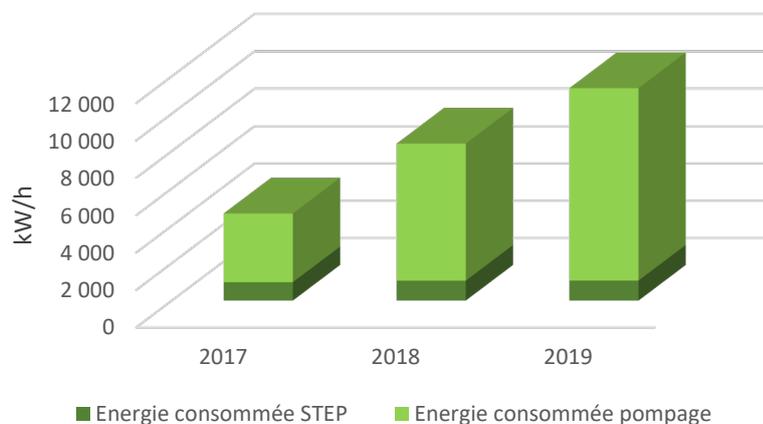
#### À noter

La station d'épuration mise en service fin 2012 étant de type "filtres plantés de roseaux", les boues formées s'accumulent et se minéralisent sur le dessus des lits. Les opérations d'enlèvement des boues accumulées s'effectuent tous les 10 à 15 ans.

À fin 2019, la hauteur accumulée sur le premier étage est estimée à environ un peu plus d'un cm.

## ÉNERGIE CONSOMMÉE

### POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)



#### À noter

La plus grande part de la consommation correspond aux pompages, la station d'épuration ayant une consommation très limitée compte tenu des équipements électriques peu nombreux et peu énergivores qu'elle comporte (dégrilleur, compresseur d'air-service de la vanne pneumatique et appareils de mesure).

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a augmenté en 2019, en lien avec la mise en service de la station de refoulement de l'annexe de Graufthal.



## VOTRE ACTUALITÉ

### ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

L'année 2019 a vu la mise en service de l'assainissement collectif à Graufthal.

Cette opération a été menée conformément à la volonté locale de disposer de l'assainissement collectif à Graufthal et aux modalités indiquées en réunion publique de 2015, préalablement à la révision du zonage d'assainissement effectuée en 2016-2017.

Elle représente un investissement de plus d'un million d'euros, réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Techniquement, le projet a consisté à collecter les eaux usées des constructions de Graufthal via un réseau « eaux usées strictes » aboutissant au centre de Graufthal, puis à acheminer ces effluents vers la station d'épuration d'Eschbourg. Au total, ce sont près de 2,5 km de réseau qui ont été posés (1 350 mètres de collecteur gravitaire de collecte « eaux usées strictes » + 1 150 mètres de conduite de refoulement), 60 branchements particuliers qui ont été réalisés et une station de pompage pneumatique qui a été construite.

Le patrimoine du périmètre évolue de manière importante avec un linéaire de réseau passant de 5,9 à près de 8,4 km et avec une 3<sup>ème</sup> station de pompage.

### AUTRES INFORMATIONS

À Graufthal, les eaux usées de chaque construction doivent dorénavant être raccordées au réseau d'assainissement mis en service à l'automne 2019, afin d'être traitées à la station d'épuration « filtres plantés de roseaux » d'Eschbourg.

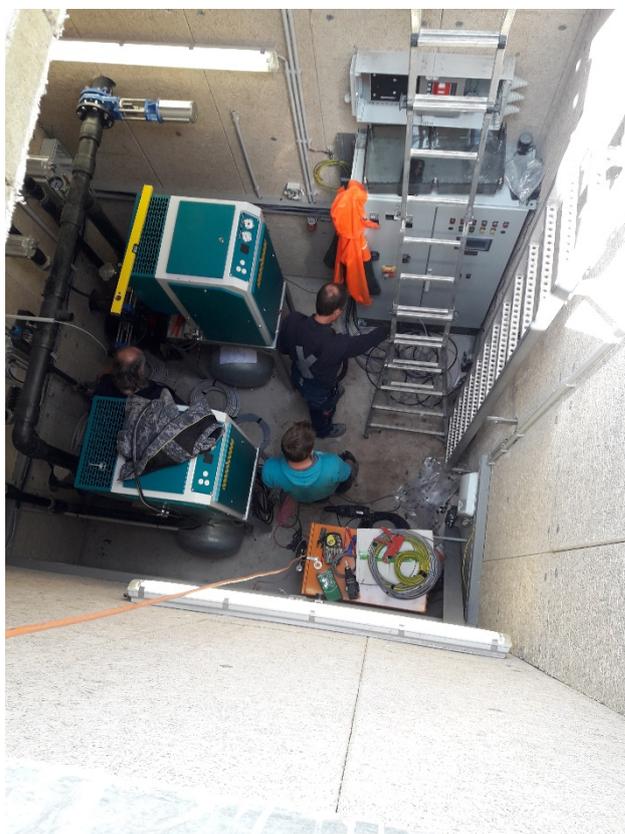
Les propriétaires concernés ont été informés début novembre 2019 par un courrier leur précisant les modalités de raccordement, notamment l'obligation de déconnexions des anciennes fosses, dans une optique de bon fonctionnement des installations privées (éviter les risques de bouchages) et des installations publiques d'assainissement (bon fonctionnement des stations de pompage et de la station d'épuration).

Les propriétaires doivent également informer les services du SDEA en phase de raccordement pour vérification de la bonne réalisation des travaux de raccordement.



ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Mise en place de l'assainissement collectif à Graufthal





## JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

## PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

## AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

### JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



### TYPES DE PRODUITS ➔ OÙ LES JETER ➔ CONSÉQUENCES

	<b>Épluchures</b> fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	<b>Les substances chimiques</b> peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	<b>Les médicaments</b>	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	<b>Les huiles et les graisses</b> friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	<b>Les objets solides :</b> les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m<sup>3</sup>** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	454
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2019)	3,12 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	ND
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	19,9 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

\*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)